

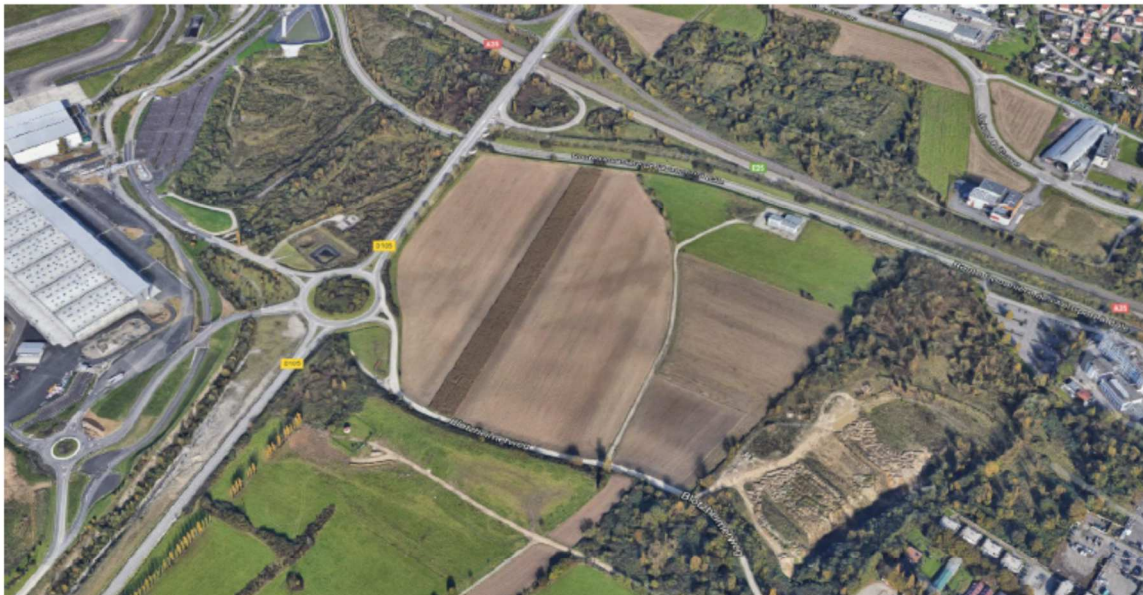


Zone d'Aménagement Concerté du Technoparc à Hésingue

CREATION DE LA ZAC

Bilan de la mise à disposition du public de l'Etude d'Impact

ANNEXES



1. Mise à disposition du registre et mise en ligne sur le site Internet :

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
68300 SAINT-LOUIS



Plages d'accueil du public :

lundi au jeudi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h30

vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires : urbanisme@agglo-saint-louis.fr

Observations : néant

2. Adresse mail dédiée :

Observations : néant

3. Adresse mail de renseignements techniques :

Les renseignements pertinents sur le projet ou toute autre information complémentaire peuvent être obtenus auprès de Madame Isabelle METERY, Responsable des Opérations d'aménagement, Saint-Louis Agglomération – Tél.03 89 70 85 33 – metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr

Observations : néant

BILAN :

L'absence de questions et observations soulevées n'appelle pas à modifier le projet de création de la ZAC.

EXTRAIT DU SITE INTERNET

Plan du site | Aller au menu | Aller au contenu | A+ | A- lundi 10 Sep 10° | 28° **CONTACT**

ACCÈS EN 1 CLIC Actualités Offres d'emplois Marchés publics Agenda Télécharger
Infos pratiques Liens utiles Galerie multimédia Carte interactive



SAINT-LOUIS Agglomération

Alsace 3 Frontières



CARTE INTERACTIVE

Vous êtes ici : Accueil > Aménagement du territoire > Concertations publiques > Projet de création de la ZAC du Technoparc

Votre recherche



Imprimer

Saint-Louis Agglomération	Au quotidien	Eco-citoyen	Economie, emploi et formation	Aménagement du territoire	Coopération transfrontalière	Les communes membres
---------------------------	--------------	-------------	-------------------------------	---------------------------	------------------------------	----------------------

PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC DU TECHNOPARC

Saint-Louis Agglomération organise une procédure de participation du public par voie électronique au titre de l'article L123-19 du Code de l'environnement. Les éléments de l'évaluation environnementale, avant la décision de création de la ZAC du Technoparc à Héisingue, peuvent être téléchargés ci-dessous.

Documents à télécharger :

- L'avis de mise à disposition du public

Documents disponibles à compter du 16 juillet 2018 ici : <http://cloud.agglo-saint-louis.fr/sharing/EISU9nUH>

- l'étude d'impact relative au projet ;
- le dossier de création de la ZAC ;
- l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse ;
- le bilan de la concertation (délibération de Saint-Louis Agglomération du 28/3/2018) ;
- les délibérations de Saint-Louis Agglomération du 28/06/2017 et du 25/10/2017 ;
- l'avis des Communes de Saint-Louis et Héisingue.

Lieu de consultation du dossier et de dépôt des contributions du public dans le registre de concertation :

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
68300 SAINT-LOUIS

Plages d'accueil du public :
lundi au jeudi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 17h00
vendredi : 9h00 – 11h30 / 14h30 – 16h30

Adresse mail dédiée aux observations et commentaires :

urbanisme@agglo-saint-louis.fr

Etudes territoriales

Grands projets de développement urbain

Vision d'avenir 2030

Concertations publiques

- Projet de création de la ZAC du Technoparc
- Projet de création de la ZAC du Quartier du Lys

- Projet de révision du SCOT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières
- Aménagements pour l'Amélioration des Accès Autoroute – Agglomération des 3 Frontières

Programme Leader 2014-2020

SCOT



SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

ADRESSE

NOUS TROUVER

HORAIRES

CONTACT

AVIS DE MISE A DISPOSITION



ZAC DU TECHNOPARC – Commune de Héisingue

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

De l'étude d'impact et avis de l'autorité environnementale sur le projet de la ZAC du Technoparc

Par délibération du 27 juin 2018, le Conseil de Communauté de Saint Louis Agglomération a prescrit l'ouverture d'une consultation publique sur le projet de création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Technoparc destinée à l'implantation d'activités économiques sur la Commune de Héisingue. Cette consultation se déroulera du lundi 16 juillet au vendredi 7 septembre 2018.

Le dossier de création de la ZAC du Technoparc, dans lequel figure notamment une évaluation environnementale ainsi que l'avis émis par l'autorité environnementale le 07 juin 2018, pourra être consulté par le public, pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet de l'Agglomération : www.agglo-saint-louis.fr et au siège de l'Agglomération aux jours et heures d'ouverture habituels : *soit du lundi au jeudi de 09h00 à 11h30 et de 14h30 à 17h00, le vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h30 à 16h30.*

Les observations du public pourront être transmises par mail à l'adresse urbanisme@agglo-saint-louis.fr ou consignées sur le registre ouvert à cet effet et tenu à la disposition du public au siège de l'Agglomération, pendant toute la durée de la consultation.

Les renseignements pertinents sur le projet ou toute autre information complémentaire peuvent être obtenus auprès de Madame Isabelle METERY, Responsable des Opérations d'aménagement, Saint-Louis Agglomération – Tél.03 89 70 85 33 – metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr

A l'issue de la présente consultation publique, la communauté d'agglomération « Saint-Louis Agglomération » est susceptible de créer ou de refuser la création de la ZAC du Technoparc.

Au plus tard à la date de publication de la décision créant ou refusant de créer la ZAC et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions formulées par le public au cours de la consultation ainsi que les motifs de la décision, seront rendus publics sur le site internet de l'Agglomération : www.agglo-saint-louis.fr.